



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BOISBRIAND

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2015

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 3 mars 2015 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil : M. ÉRICK RÉMY, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. JONATHAN THIBAUT, M. DANIEL KAESER, M. DENIS HÉBERT, MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de madame la mairesse MARLENE CORDATO.

Le directeur général et la greffière sont présents.

Les conseillers Lyne Levert et Mario Lavallée ont motivé leur absence.

Au début de la séance, madame la mairesse Marlene Cordato invite les citoyens à garder un moment de réflexion en mémoire des personnes suivantes :

- Monsieur Michel Patenaude, décédé le 2 février à l'âge de 82 ans ;
- Monsieur Stéphane Goulet, décédé le 5 février à l'âge de 45 ans ;
- Monsieur Jacques Bastien, décédé le 6 février dernier à l'âge de 55 ans ;
- Monsieur Rolland Martin, décédé le 11 février à l'âge de 79 ans ;
- Monsieur Jean-Guy Paquette, décédé également le 11 février, à l'âge de 84 ans ;
- Monsieur René Gagnon, décédé le 18 février à l'âge de 76 ans ;
- Monsieur Marcel Paquin, décédé le 19 février dernier à l'âge de 74 ans.

et exprime ses plus sincères condoléances aux familles éprouvées.

RÉSOLUTION 2015-03-075 ORDRE DU JOUR

De modifier l'ordre du jour de la manière suivante :

- Par la correction de l'article 6 B) – Avis de motion – le numéro du Règlement aurait dû se lire « RV-1574 »;
- Par le retrait de l'article 16 - Soumissions – Acquisition d'un fourgon utilitaire de base Ford Transit 2015 – Contrat 2015-1437 – Règlement RV-1557

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Au cours de la période de questions allouée au début de la séance ordinaire, des questions ont été adressées aux membres du conseil par les citoyens présents et se résument comme suit :

Monsieur Michel Noël

- Stérilisation des chats errants.

Monsieur Martin Drapeau

- Sous-comité de révision des activités municipales;
- Partage de services entre villes;
- Jugement rendu dans le dossier de monsieur Sylvain Labelle.

RÉSOLUTION 2015-03-076

SÉANCE D'INFORMATION – RÈGLEMENT RV-1441-026

La mairesse Madame Marlene Cordato invite le conseiller, monsieur Denis Hébert, président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie à expliquer les dispositions du règlement suivant et les conséquences de son adoption :

Premier Projet de règlement RV-1441-026 modifiant les dispositions du Règlement RV-1441 sur le zonage ayant trait à l'installation d'un abri temporaire d'auto dans les zones résidentielles.

Période de questions

Après avoir expliqué le premier Projet de règlement RV-1441-026, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

À cette occasion, une seule question a été adressée au conseil.

RÉSOLUTION 2015-03-077

PROCÈS-VERBAUX – SÉANCES DU CONSEIL

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2015.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-03-078

RÈGLEMENT RV-1441-025 – ADOPTION DU SECOND PROJET

ATTENDU que le premier Projet de règlement RV-1441-025 a été adopté par le conseil municipal au cours de la séance du 20 janvier 2015, suivant la résolution 2015-01-009;

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le Projet de règlement a été tenue le 3 février 2015;

En conséquence, il est
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le second Projet de règlement RV-1441-025 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par l'ajout des usages de la classe résidentielle multifamiliale dans la zone R-2 438 et l'établissement de ses dispositions particulières.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-03-079
RÈGLEMENT RV-1446-2 – ADOPTION

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le Projet de règlement a été tenue le 3 février 2015;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ., chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 15 décembre 2014;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le Règlement RV-1446-2 modifiant le Règlement RV-1446 sur les dérogations mineures.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-03-080
RÈGLEMENT RV-1441-025 – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1441-025 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par l'ajout des usages de la classe résidentielle multifamiliale dans la zone R-2 438 et l'établissement de ses dispositions particulières.

RÉSOLUTION 2015-03-081
RÈGLEMENT RV-1574 – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1574 décrétant l'acquisition de véhicules municipaux et d'équipements pour l'année 2015 et leur financement par emprunt.

RÉSOLUTION 2015-03-082
DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'accuser réception du dépôt de la liste des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service, pour la période du 22 janvier au 18 février 2015, conformément au Règlement RV-1497.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-03-083
SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'accuser réception du dépôt par le trésorier du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 16 janvier au 15 février 2015 montrant un total des activités de 6 055 016,64 \$ comme suit :

DÉTAILS	MONTANTS (\$)	TOTAUX (\$)
Activités financières de fonctionnement	4 992 598,79	
Activités financières d'investissement	447 648,12	
Total des chèques fournisseurs		5 440 246,91
Salaires – Dépenses	1 004 207,23	
Salaires – Déductions	(389 437,50)	
Total des salaires nets		614 769,73
GRAND TOTAL DES ACTIVITÉS		6 055 016,64

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-03-084
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'accepter la liste des certificats de paiement, telle que préparée par le Service du génie, en date du 13 février 2015, révisée le 13 février 2015, montrant un total de 4 118,90 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-03-085
EMPRUNTS AU FONDS DE ROULEMENT

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'autoriser le trésorier de la Ville à emprunter au fonds de roulement les sommes suivantes, remboursables sur une période de trois (3) ans, à savoir :

- A) 6 000 \$ pour la mise à jour du serveur bibliothèque, projet 10 704;
- B) 5 000 \$ pour l'achat de balises pour pistes cyclables et pics de rue, projet 31 001;
- C) 17 000 \$ pour l'achat d'un panneau de passage piétonnier DEL, projet 31 005;
- D) 25 000 \$ pour l'amélioration des boisés, projet 36 001;
- E) 50 000 \$ pour le remplacement d'arbres (agrile du frêne), projet 36 005;
- F) 24 000 \$ pour la préparation de plans et devis pour la réparation de la piscine municipale, projet 724 002;

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-03-086
APPROPRIATION AU FONDS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approprier la somme de 20 000 \$ au fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels pour l'achat d'un tamiseur à sable pour aires de jeux, projet 799 029.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-03-087
RADIATION DE COMPTES**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'autoriser la radiation des comptes en facturation diverse décrits dans le rapport de madame Hélène Grondines, technicienne à la perception, du 16 février 2015.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-03-088
RAPPORT D'ACTIVITÉS DU TRÉSORIER – PARTIS POLITIQUES**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

De prendre acte du dépôt par le trésorier du rapport d'activités des partis politiques autorisés de la Ville de Boisbriand pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, conformément au chapitre XIII de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-03-089
SOUMISSIONS – TRAVAUX DE PLANTATION, DE PROTECTION ET
D'ENTRETIEN DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS – CONTRAT
2015-1430**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de plantation, de protection et d'entretien des aménagements paysagers, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Frontières Jardins 5, rue Faîte-Boisé Terrebonne (Québec) J6Y 1Z6	246 582,51 \$
Epar Horticulture inc. 40, Omer-Deserres, Local 106 Blainville (Québec) J7C 5H2	300 791,65 \$
Les Entreprises Daniel Robert inc. 11 550, avenue Philippe-Panneton Montréal (Québec) H1E 4G4	408 170,63 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur Camil Adam, directeur du Service des travaux publics du 17 février 2015;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la greffière, en date du 10 février 2015.

D'accepter l'offre de Frontières Jardins, au montant total de 246 582,51 \$ (taxes incluses), pour les travaux de plantation, de protection et d'entretien des aménagements paysagers, contrat 2015-1430, pour la saison 2015.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 320 30 535.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-03-090
SOUSSIONS – CUEILLETTE DE BRANCHES – CONTRAT 2015-1432

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour les travaux de cueillette de branches, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Coupes Forexpert inc. 170, rue des Sarcelles St-Colomban (Québec) J5K 2B9	92 612,36 \$
Novafor inc. 735, boulevard Industriel – bureau 102 Blainville (Québec) J7C 3V3	93 015,94 \$
Service d'arbres Nature inc. 115, rue Gaston-Dumoulin – bureau 102 Blainville (Québec) J7C 6B4	99 990,31 \$
Arbo-Design inc. 125, rang Sainte-Sophie Oka (Québec) J0N 1E0	153 146,70 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur Camil Adam, directeur du Service des travaux publics du 18 février 2015;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la greffière, en date du 17 février 2015.

D'accepter l'offre de Coupes Forexpert inc., au montant de 92 612,36 \$ (taxes incluses) pour les travaux de cueillette de branches, contrat 2015-1432, pour la période du 4 mai 2015 au 31 octobre 2016.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 481 30 535.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-03-091
RECONDUCTION DU PORTEFEUILLE D'ASSURANCES DE DOMMAGES
POUR LE TERME 2015-2016**

ATTENDU que dans le cadre du Regroupement des villes de la MRC Mirabel et Thérèse-De Blainville dont la Ville de Boisbriand fait partie, des négociations ont été entreprises par l'entremise de FIDEMA Groupe conseils inc. pour la reconduction du portefeuille des assurances de dommages pour le terme 2015-2016 ;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'octroyer le portefeuille des assurances de dommages à BFL Canada, pour la période du 31 mars 2015 au 31 mars 2016 au montant de 87 831 \$ plus taxes, imputable au code budgétaire 02 194 00 420, comme suit :

	Limite	Franchise individuelle	Fonds de garantie	Primes
	\$	\$	\$	\$
BIENS				
Biens de toute description	102 034 385	10 000		32 282
Informatique	2 366 816	10 000		
Documents de valeur	Inclus	10 000		
Biens en exposition	157 600	10 000		
Œuvres d'art	301 100	10 000		
Matériel assuré spécifiquement	1 125 548	10 000		
Revenus locatifs	625 220	N/A		
Bénéfice brut **	---	N/A		
TIV	106 610 669			
Frais supplémentaires	1 500 000	N/A		
Frais d'expertise	100 000	N/A		
Tremblement de terre*	230 000 000	5% / 100 000		
Inondation*	230 000 000	100 000		
Refoulement des égouts	Inclus	10 000		
Sous-total				32 282
* Limite d'ensemble du groupe par perte				
** Sans coassurance, sans restriction mensuelle				
BRIS DES MACHINES				
Dommages aux biens	102 034 385	5 000		4 685
Frais supplémentaires	1 500 000	N/A		
Frais d'expertise	100 000	N/A		
Revenus locatifs	625 220	N/A		
Bénéfice brut **	---	N/A		
Sous-total				4 685

DÉLITS				
Garantie I (Détournement)	200 000	2 500		1 932
Garantie II (Pertes ou détériorations sur les lieux assurés)	10 000	1 000		
Garantie III (Pertes ou détériorations hors des lieux assurés)	10 000	1 000		
Garantie IV (Contrefaçon de mandats ou de billets de banque)	10 000	1 000		
Garantie V (Contrefaçon préjudiciable aux déposants)	10 000	1 000		
Garantie VI (Fraude par informatique)	200 000	2 500		
Avenant no 1 (Augmentation des garagistes. II et III durant la période des taxes)	N/A	N/A		
Sous-total				1 932
RESPONSABILITÉ CIVILE				
	par sinistre	par sinistre		
Dommages corporels et matériels	1 000 000	25 000	500 000	12 765
Refoulement des égouts	1 000 000	25 000 / réclamant		
Dommages à l'environnement	500 000	25 000		
Sous-total				12 765
RESPONSABILITÉ EXCÉDENTAIRE				
	par événement / annuellement*	Rétention		
Garantie de base	14 000 000 / 14 000 000	10 000		13 256
Refoulement des égouts	inclus	N/A		
Sous-total				13 256
* Montant annuel sur risque produits et travaux complétés				
AUTOMOBILE DES PROPRIÉTAIRES				
Chapitre A (Responsabilité civile)	1 000 000	N/A		20 552
Chapitre B1 (Dommages éprouvés par le véhicule assuré - tous risques)		Voir note		
F.A.Q. n° 20 (Privation de jouissance)	3 000			
F.A.Q. no 27 (Resp. civ. du fait de dommages à des véhicules n'appartenant pas à l'assuré)	75 000	1 000		
Sous-total				20 552

AUTOMOBILE DES GARAGISTES				
Chapitre A (Responsabilité civile)	1 000 000	N/A		650
Chapitre C2 (Collision/versement pour les véhicules confiés)	50 000	1 000		
Chapitre C3 (Accident sans collision/versement pour les véhicules confiés)	250 000	1 000		
Sous-total				650
Frais d'ingénierie				1 709
		Sous-Total		87 831
		Taxes :		7 751
		Total :		95 582
NOTE :				
		Franchise		
Véhicules avec une valeur réelle en espèces de 100 000\$ et moins		2 500 \$		
Véhicules avec une valeur réelle en espèces entre 100 001\$ et 499 999\$		5 000 \$		
Véhicules avec une valeur réelle en espèces de 500 000\$ et plus	3% de la valeur			

D'octroyer le portefeuille de l'assurance responsabilité municipale à Lemieux Ryan & associés inc., pour la période du 31 mars 2015 au 31 mars 2016 au montant de 35 176 \$ plus taxes, imputable au code budgétaire 02 194 00 420, comme suit :

RESP. D'ADMINISTRATION MUNICIPALE			
	Limite	Franchise individuelle	Prime
Formule générale	2 000 000	10 000	35 176 \$
	Sous-Total :		35 176 \$
	Taxes :		3 166 \$
	Total :		38 342 \$

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-03-092

ENTENTE INTERMUNICIPALE – ACHAT EN COMMUN D’ASSURANCES DE DOMMAGES PAR LE REGROUPEMENT DES VILLES ET RÉGIES DES MRC THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ET MIRABEL ET LA VILLE DE SAINT-EUSTACHE

ATTENDU qu’une entente pour l’achat en commun d’assurances de dommages et la gestion des fonds de garantie annuels a été conclue entre les organismes membres du Regroupement pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015;

ATTENDU que les organismes membres du Regroupement désirent convenir d’une nouvelle entente pour une période de deux (2) ans;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D’autoriser la conclusion d’une entente pour l’achat en commun d’assurances de dommages, la création d’un fonds de garantie annuel d’un montant de 500 000 \$ ainsi que sa gestion pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2017;

DE désigner la Ville de Blainville à titre de ville mandataire pour la gestion du fonds;

D’autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer l’entente concernant l’achat en commun d’assurances de dommages par le Regroupement des villes et régions des MRC Thérèse-De Blainville et Mirabel et la Ville de Saint-Eustache.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-03-093

ASSURANCE DE DOMMAGES 2015-2016 – QUOTE-PART DE LA VILLE AU FONDS DE MUTUALITÉ DE FRANCHISE

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D’autoriser le versement de la quote-part de la Ville de Boisbriand au montant de 131 550 \$ au fonds de mutualité de franchise de 500 000 \$, pour la période du 31 mars 2015 au 31 mars 2016, en regard des assurances de la responsabilité formé par le regroupement d’achat des assurances de la responsabilité et des biens de la MRC Mirabel et Thérèse-De Blainville, imputable au code budgétaire 02 929 00 779.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-03-094
CONSEIL – ORGANISMES SUPRAMUNICIPAUX ET ORGANISMES
MANDATAIRES DE LA MUNICIPALITÉ**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE désigner les conseillers monsieur Érick Rémy à titre de représentant de la Ville de Boisbriand et monsieur Daniel Kaeser à titre de substitut à la Table d'action culture de la MRC Thérèse-De Blainville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-03-095
PERCEPTRICE DES AMENDES À LA COUR MUNICIPALE -
DÉSIGNATION**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

DE désigner Madame Lyne Perrier, greffière adjointe par intérim à la Cour municipale, à titre de perceptrice des amendes, le tout en conformité de l'article 322 du Code de procédure pénale.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-03-096
MANDAT AU PROCUREUR – UTILISATION NON AUTORISÉE DU LOGO
DE LA VILLE DE BOISBRIAND**

ATTENDU que le logo de la Ville de Boisbriand est enregistré comme marque officielle auprès de l'autorité compétente au Canada, lui donnant ainsi le droit exclusif de l'employer;

ATTENDU que le logo de la Ville fait présentement l'objet d'utilisation non autorisée sur le site internet de l'organisme ChabadBoisbriand;

ATTENDU que deux demandes formelles ont été acheminées à l'endroit des utilisateurs fautifs dans le but de faire cesser l'utilisation du logo et que celles-ci n'ont pas été respectées;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE mandater Me André Morin de l'étude Prévost Fortin D'Aoust pour entreprendre toutes les procédures nécessaires à l'encontre des utilisateurs fautifs dans le but de cesser l'utilisation non autorisée du logo de la Ville de Boisbriand.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-03-097

MAINLEVÉE – RADIATIONS D'UNE ACTION, JUGEMENT ET AVIS DE JUGEMENT – LOT 2 504 634 – 3410, RUE BAUDELAIRE – AUTORISATION DE SIGNATURE

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver le projet de mainlevée préparé par Me Michel Pelletier, notaire, ayant trait à la radiation de l'inscription de toutes hypothèques et autres droits réels de garantie, aux termes des actes ci-après:

- Action en faveur de la Ville de Boisbriand, créée aux termes d'un acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne, sous le numéro 1 025 030;
- Avis de jugement en faveur de la Ville de Boisbriand, créée aux termes d'un acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne, sous le numéro 1 023 817;
- Jugement en faveur de la Ville de Boisbriand publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne, sous le numéro 1 023 818

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-03-098

VILLE DE BOISBRIAND C. CENTRE DE L'ESPOIR ET SHAYE EISNER – RADIATION DES HYPOTHÈQUES LÉGALES INSCRITES CONTRE LA COMMUNAUTÉ JUIVE DE BOISBRIAND – COUR DU QUÉBEC 700-22-016505-074 – DOSSIER P306

ATTENDU que la Communauté juive hassidique de Boisbriand a entièrement satisfait aux deux (2) jugements rendus respectivement les 28 avril 2011 et 31 mai 2014 par la Cour du Québec, district judiciaire de Terrebonne, dans la cause portant le numéro 700-22-016505-074 et le dossier de la Cour d'appel du Québec portant le numéro 500-09-021784-111;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE consentir à accorder mainlevée des hypothèques légales inscrites contre les immeubles appartenant aux corporations de la Communauté désignées comme défenderesses ou co-défenderesses ci-après nommées, dans le dossier de la Cour du Québec portant le numéro 700-22-016505-074 et dans le dossier de la Cour d'appel portant le numéro 500-09-021784-111, à savoir :

- Communauté Oir Hachaim
- Coopérative d'habitation Lumière de la Vie de Boisbriand
- Corporation d'habitation Lumière de la Vie inc.
- Coopérative d'habitation Centre de la Foi éternelle
- Tasher Congrégation,
- Centre communautaire religieux hassidique
- Communauté hébraïque Yisroël (autrefois Communauté juive de Boisbriand)
- Congrégation Bais Elimelech
- Centre humanitaire hassidim
- Association Lomdei torah

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-03-099
CESSION POUR FOSSÉ DE DRAINAGE PAR FBGP INC. – AVENUE DES
GRANDES TOURELLES**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'accepter la cession du lot 4 619 052 (parcelle 44 du plan) comme fossé de drainage par FBGP Inc. (Faubourg Boisbriand) permettant la préservation et la conservation d'une partie de cours d'eau;

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-03-100
SERVITUDES DE PASSAGE ET DE STATIONNEMENT PAR MATÉRIAUX
DE CONSTRUCTION SWIMKO INC. – AVENUE MOISHE**

ATTENDU que pour satisfaire aux exigences du Règlement RV-1441 sur le zonage et en vue d'augmenter à 9 le nombre de cases de stationnement des bâtiments situés aux 3101 à 3111 (lot 5 461 968), 3121 à 3131 (lot 5 461 967), 3141 à 3151 (lot 5 461 966) et 3161 à 3171 (lot 5 461 965) avenue Moishe, il est requis que des servitudes de passage et de stationnement soient établies;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver l'établissement de servitudes de passage et de stationnement affectant les lots 5 461 965, 5 461 966, 5 461 967 et 5 461 968 par Matériaux de construction Swimko inc. ou représentants;

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-03-101
SERVICES PROFESSIONNELS TOUTES DISCIPLINES POUR LES
PLANS ET DEVIS DÉFINITIFS, PRÉPARATION DES DOCUMENTS
D'APPEL D'OFFRES AINSI QUE LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX
D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC LINÉAIRE LONGEANT LE BOULEVARD
DE LA GRANDE-ALLÉE – CONTRAT 2014-1374 – RÉGLEMENT RV-1551**

ATTENDU l'adjudication du contrat 2014-1374, le 1^{er} avril 2014, pour des services professionnels toutes disciplines pour les plans et devis définitifs, la préparation des documents d'appel d'offres ainsi que pour la surveillance des travaux d'aménagement d'un parc linéaire longeant le boulevard de la Grande-Allée (Règlement RV-1551), au montant total de 89 105,63 \$ (toutes taxes incluses), à Aecom;

ATTENDU que la demande d'honoraires professionnels supplémentaires # 1 a été octroyée par le directeur général le 1^{er} août 2014 au montant de 850 \$ (taxes non incluses) pour le Service des incendies afin de modifier le détail ainsi que les plans du mur coupe-son;

ATTENDU que la demande d'honoraires supplémentaires #2 de Aecom du 20 janvier 2015, dans laquelle il est mentionné que cette demande est causée par le retard de l'entrepreneur Charex inc. à effectuer les travaux dans ce dossier;

ATTENDU que pour le paiement des heures supplémentaires engendrées par ce retard de l'entrepreneur, Aecom a présenté au Service du génie une demande d'honoraires supplémentaires au montant de 4 603,60 \$ (toutes taxes incluses);

ATTENDU que la Ville a facturé par le biais du certificat de paiement provisoire partiel # 5, daté du 9 janvier 2015 un montant de 8 500 \$ avant taxes pour les journées de retard et que ce montant couvre la présente demande d'honoraires supplémentaires.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'accepter la demande d'honoraires professionnels supplémentaires # 2 présentée par Aecom au montant de 4 603,60 \$ (toutes taxes incluses).

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-03-102
CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES MOUSTIQUES ET MOUCHES NOIRES
PIQUEUSES – ANNÉES 2015-2017 – CERTIFICAT D'AUTORISATION DU
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET
DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

ATTENDU que les villes de Blainville, Boisbriand, Bois-des-Filion, Lorraine, Rosemère et Sainte-Anne-des-Plaines sont parties à une entente intermunicipale ayant pour but d'octroyer en commun un contrat pour le contrôle biologique des insectes piqueurs;

ATTENDU que cette entente est renouvelée pour une période de cinq (5) ans, du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2019;

ATTENDU que la Ville de Blainville est mandataire de toutes les villes parties à l'entente pour l'exécution de toutes les démarches requises menant à l'octroi du contrat;

ATTENDU que le processus de demande de soumissions est en cours et que le contrat devrait être accordé en mars 2015;

ATTENDU que les travaux visés par l'appel d'offres sont assujettis à la délivrance de certificats d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et que les opérations doivent débuter en avril prochain;

ATTENDU que le dépôt des demandes d'autorisation du MDDELCC pour l'exécution des travaux doit se faire dans les meilleurs délais afin de ne pas retarder le début des opérations;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'autoriser la Ville de Blainville à solliciter pour et au nom de la Ville, un certificat d'autorisation pour la réalisation des travaux de contrôle biologique des insectes piqueurs sur le territoire de la Ville de Boisbriand, pour les années 2015 à 2017 inclusivement auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

D'autoriser Me Lucie Mongeau, greffière et directrice du Service juridique, à signer l'attestation de conformité à la réglementation municipale requise par le MDDELCC;

D'autoriser le paiement de la somme de 562 \$ pour couvrir les frais associés au traitement de la demande par le MDDELCC et à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02 490 00 535.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-03-103
PROTOCOLE D'ENTENTE – CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RUE
SUR LES LOTS 5 292 268, 5 292 269 ET 2 327 155 – RUE JEAN-
CLAUDE-LANGLAIS – PROTOCOLE 1052 P-59**

ATTENDU l'adoption de la résolution 2013-12-687, le 3 décembre 2013, ayant pour titre : « Signature d'un protocole d'entente – Construction d'une nouvelle rue sur le lot 4 501 895 (futur lot 5 437 196) »;

ATTENDU l'adoption de la résolution 2014-01-031, à la séance du 21 janvier 2014, ayant pour titre : « Modification d'une résolution – Signature d'un protocole d'entente – Construction d'une nouvelle rue sur les lots 4 501 895 (futur lot 5 437 196), 4 680 992 et 5 327 155 (futur lot);

ATTENDU que les lots ont été officialisés au registre du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer le protocole d'entente 1052 P-59 pour la construction d'une nouvelle rue sur les lots 5 292 268, 5 292 269 et 5 327 155 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne (rue Jean-Claude-Langlois);

D'abroger à toutes fins que de droit les résolutions 2014-01-031 et 2013-12-687.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-03-104
AUTORISATION – TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU
BÂTIMENT ET D'UN STATIONNEMENT AU 3675, AVENUE DES
GRANDES TOURELLES SUR LE LOT 4 619 053**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser la firme d'ingénieurs-conseils Ingémax inc. à solliciter auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques l'autorisation pour la réalisation des travaux de gestion des eaux pluviales dans l'emprise du lot 4 619 053, du cadastre du Québec, situé sur l'avenue des Grandes Tourelles, et ce, en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

D'obtenir l'engagement de 9169-9678 Québec inc. à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, lorsque les travaux seront terminés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité desdits travaux avec l'autorisation accordée.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-03-105
SIGNATURE – AUTORISATION PERMANENTE D'OCCUPATION DU
DOMAINE PUBLIC MUNICIPAL – 1400, BOULEVARD DE LA GRANDE-
ALLÉE**

ATTENDU l'entrée en vigueur du Règlement RV-1433 sur l'occupation du domaine public, le 14 janvier 2009;

ATTENDU que le propriétaire de l'immeuble commercial situé au 1400, boulevard de la Grande-Allée occupe une partie du lot 2 105 425 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, propriété de la Ville, pour l'aménagement et le maintien de cases de stationnement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant ainsi que la greffière ou la greffière adjointe à signer une « Autorisation permanente d'occupation du domaine public municipal » permettant d'occuper une partie du lot 2 105 425 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, d'une superficie de 170,0 mètres carrés avec Monsieur Marcel Landry, pour une période de dix (10) ans soit du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2024, pour une somme annuelle de 835 \$ plus taxes non indexable.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-03-106
SUBVENTION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC –
PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA PISTE CYCLABLE EN BORDURE
DU BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE**

ATTENDU que la résolution du conseil 2014-11-652, adoptée le 11 novembre 2014, autorisait le dépôt d'une demande de subvention auprès du ministère des Transports du Québec pour les travaux de la piste cyclable sur le boulevard de la Grande-Allée;

ATTENDU qu'en date du 13 janvier 2015, la Ville a reçu la confirmation d'une subvention potentielle de l'ordre de 194 419 \$ (projet n° 018) applicable au projet d'aménagement d'une piste cyclable en bordure du boulevard de la Grande-Allée;

ATTENDU que la résolution 2015-01-023, adoptée le 20 janvier 2015, autorise la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en leur absence, la greffière adjointe à signer une entente avec le ministère des Transports du Québec ayant pour objet d'établir les responsabilités et les obligations des parties ayant trait au projet d'aménagement d'une piste cyclable en bordure du boulevard de la Grande-Allée;

ATTENDU que les travaux étant l'objet de la subvention sont complétés et ont été acceptés provisoirement;

ATTENDU que le Service du génie a produit un document le 15 janvier 2015 afin d'établir les coûts admissibles à la subvention du ministère des Transports du Québec et pour lequel le montant estimé aux fins de remboursement est approximativement de 159 000 \$.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser le dépôt de la demande de remboursement auprès ministère des Transports du Québec au montant approximatif de 159 000 \$.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-03-107
OSBL - BÉNÉFICIAIRE D'UNE POLICE D'ASSURANCE DE BIENS, DOMMAGES ET RESPONSABILITÉ ASSUMÉE PAR LA VILLE

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'accepter que l'organisme sans but lucratif « Les Patriotes 60 ans et plus » bénéficie du programme d'achat en commun de l'Union des municipalités du Québec pour les assurances des biens et de la responsabilité pour la période du 30 novembre 2014 au 30 novembre 2015 et d'assumer la prime de base au montant de 211,86 \$ plus taxes;

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 194 00 420.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-03-108
ENTENTE DE COLLABORATION ENTRE LES ORGANISMES OFFRANT DES SERVICES AUX PERSONNES VIVANT DANS DES CONDITIONS D'INSALUBRITÉ MORBIDE – SIGNATURE D'UN ADDENDA – ADHÉSION DE LA VILLE DE BLAINVILLE À L'ENTENTE

ATTENDU l'entente de collaboration entre les organismes offrant des services aux personnes vivant dans des conditions d'insalubrité morbide du 19 septembre 2012;

ATTENDU que la Ville de Blainville a manifesté son intérêt à adhérer à l'entente du 19 septembre 2012;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'accepter l'adhésion de la Ville de Blainville à l'entente de collaboration entre les organismes offrant des services aux personnes vivant dans des conditions d'insalubrité morbide, du 19 septembre 2012 intervenue entre l'Agence de santé et de services sociaux des Laurentides, Le centre de santé et des services sociaux de Thérèse-De Blainville, les villes de Lorraine, Rosemère et Sainte-Thérèse et la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville;

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer pour et au nom de la ville, un addenda à l'entente originale du 19 septembre 2012 afin d'y ajouter la Ville de Blainville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-03-109
PRÊT AU CLUB DE PHOTO DE BOISBRIAND**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'autoriser le prêt de la Maison du citoyen et Place de la culture, pour la période du 24 au 26 avril 2015, au Club de photo de Boisbriand, pour la tenue de leur exposition annuelle.

D'offrir le soutien logistique pour la réalisation de cet événement.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-03-110
ENTENTE DE SERVICE DE TAXIBUS AUX AÎNÉS – DEMANDE DE DÉROGATION**

ATTENDU qu'à tous les deux ans, la Table de concertation 3^e âge Thérèse-De Blainville organise un Salon des aînés pour informer l'ensemble des aînés de la MRC sur les services et ressources communautaires disponibles sur le territoire;

ATTENDU qu'en 2015, cet événement se tiendra à Lorraine le jeudi 30 avril de 9 h 30 à 15 h;

ATTENDU que pour l'organisation de nombreux événements, la Ville favorise le transport collectif;

ATTENDU que depuis 2008, la Ville de Boisbriand offre aux aînés, en collaboration avec le C.I.T. Laurentides, un service de taxibus tous les mercredis pour leurs déplacements dans Boisbriand et vers certaines adresses de services de santé, ainsi que les vendredis pour le Centre de jour chez soi;

ATTENDU que lors des deux dernières éditions du Salon des aînés, la Ville de Boisbriand avait adopté une résolution autorisant le service de taxibus aux aînés de Boisbriand afin que les personnes déjà inscrites à ce service puissent accéder à cet événement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser le Service des loisirs à négocier avec le C.I.T. Laurentides la possibilité d'offrir le service de taxibus, le jeudi 30 avril 2015, pour les aînés déjà inscrits à ce service afin que ceux-ci puissent accéder au Salon des aînés de Lorraine;

D'assumer les coûts reliés à cette dérogation à même le budget prévu pour le service annuel de taxibus aux aînés;

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 710 06 513.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-03-111
DEMANDES DE DONS ET/OU SUBVENTIONS

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'accorder un don et/ou subvention aux organismes suivants, au bon vouloir du conseil, à savoir :

A) 1 000 \$ à la Maison Parenfant pour le projet de répit « Aux petits plaisirs » pour l'année 2015;

B) 100 \$ à la Légion royale canadienne, filiale 208, de Sainte-Thérèse, pour l'année 2015;

C) 250 \$ au Centre rayons des femmes Thérèse-De Blainville pour l'organisation de la Journée internationale des femmes du 8 mars 2015;

D) 250 \$ à l'école secondaire Rive-Nord pour la remise d'une bourse d'excellence lors du Gala Méritas du 28 mai 2015.

D'imputer les dépenses au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-03-112
ADHÉSION – CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville au Conseil de la culture des Laurentides pour l'année 2015, au montant de 165 \$ sans taxe.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 494.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-03-113
ADHÉSION – CONSEIL DES BASSINS VERSANTS DES MILLE-ÎLES
(COBAMIL) 2015-2016

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville au Conseil des bassins versants des Mille-îles, pour l'année 2015-2016, au montant de 200 \$ plus taxes.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 494.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-03-114
DÉCRET – MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

De décréter le mois d'avril 2015 « Mois de la jonquille ».

D'encourager la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-03-115
STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'accuser réception du rapport des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de janvier 2015 montrant un total mensuel de 162 663 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-03-116
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNES AU MUR ET SUR POTEAU – PIZZERIA BACARDI – 990,
BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE – ZONE C-2 259**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 4 février 2015 portant le numéro R-15-CU-2471 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le projet « Pizzeria Bacardi » au 990, boulevard de la Grande-Allée, dans la zone C-2 259 du Règlement RV-1441 sur le zonage, et plus amplement détaillée aux documents suivants :

- Description et simulation visuelle de l'enseigne murale, préparées par la compagnie Graphotèques Cesar, datées du 16 janvier 2015;
- Description et simulation visuelle de l'enseigne sur poteau, préparées par la compagnie Graphotèques Cesar, datées du 16 janvier 2015;
- Photos des enseignes existantes sur le bâtiment.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-03-117
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE AU MUR – SOLIGO – 840, BOULEVARD DU CURÉ-BOIVIN –
ZONE I-1 129**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 4 février 2015 portant le numéro R-15-CU-2468 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le projet « Soligo » au 840, boulevard du Curé-Boivin, dans la zone I-1 129 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillée à la description de l'enseigne murale, révision du 5 février 2015 et à la simulation visuelle de l'enseigne murale préparée par la compagnie Soligo, révisée en date du 23 janvier 2015 et photos des enseignes existantes sur le bâtiment, datées du 4 septembre 2013.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-03-118
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNES AU MUR – CENTRE D'ESTHÉTIQUE AUTOMOBILE – 4550,
RUE AMBROISE-LAFORTUNE – ZONE I-1 480**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 4 février 2015 portant le numéro R-15-CU-2469 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le projet « Centre d'esthétique automobile » au 4550, rue Ambroise-Lafortune, dans la zone I-1 480 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillée aux descriptions et simulations visuelles sur élévation des deux enseignes murales, préparées par Les Consultants C.P.R.P. inc., datées du 29 janvier 2015.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-03-119
APPROBATION – CONCEPT ARCHITECTURAL – 3675, AVENUE DES
GRANDES TOURELLES – TOUR B – ZONE I-1 404

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 4 février 2015 portant le numéro R-15-CU-2466 et au Guide d'aménagement et de développement du secteur à dominante industrielle du Faubourg Boisbriand, le concept architectural du projet d'immeuble de bureaux nommé « Tour B », à être implanté au 3675, avenue des Grandes Tourelles, dans la zone I-1 404 du Règlement RV-1441 sur le zonage, aux conditions suivantes :

- L'implantation du stationnement devra être modifiée à l'endroit où il empiète dans la bande riveraine, au sud-est du lot ;
- Une servitude de passage, permettant l'entretien du fossé de drainage adjacent, devra être cédée et enregistrée en faveur de la Ville de Boisbriand. Sa localisation ainsi que la largeur de son emprise devront être déterminées par la Ville.
- Un plan d'aménagement paysager devra être approuvé par le Service d'urbanisme.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-03-120
APPROBATION – CONCEPT ARCHITECTURAL – 3700, AVENUE DES
GRANDES TOURELLES – ABIPA CANADA INC. – ZONE I-1 404

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'approuver, conformément à la résolution du comité consultatif d'urbanisme du 4 février 2015 portant le numéro R-15-CU-2465 et au Guide d'aménagement et de développement du secteur à dominante industrielle du Faubourg Boisbriand, le concept architectural du projet « Abipa Canada inc. » à être implanté au 3700, avenue des Grandes Tourelles, dans la zone I-1 404 du Règlement RV-1441 sur le zonage, aux conditions suivantes :

- Un écran vert ou inerte devra être ajouté pour dissimuler les aires de chargement et déchargement;
- Une servitude en faveur de la Ville devra être signée pour la piste multifonctionnelle;
- Un permis de lotissement devra être délivré pour la création du lot projeté;
- Un plan d'aménagement paysager devra être approuvé par le Service d'urbanisme.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-03-121
APPROBATION – CONCEPT ARCHITECTURAL – LOT 2 769 593 –
INTERSECTION DU BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE ET RUE
LAVOISIER – ACTIVE CANADA – ZONE I-1 448

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 4 février 2015 portant le numéro R-15-CU-2464 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage et au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, le concept architectural du bâtiment industriel à être implanté sur le lot 2 769 593, intersection du boulevard de la Grande-Allée et rue Lavoisier, dans la zone I-1 448 du Règlement RV-1441 sur le zonage, le tout aux conditions suivantes :

- Ajout d'avancées et de retraits de façon à briser la linéarité des élévations donnant sur une voie publique ou à l'ajout d'éléments architecturaux permettant des variations dans la hauteur du bâtiment;
- Approbation d'un plan d'aménagement paysager par le Service d'urbanisme;
- Dissimulation des équipements mécaniques ou intégration de ceux-ci à l'architecture du bâtiment.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-03-122
DEMANDE DE MODIFICATION DES MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT
EXTÉRIEUR EN FAÇADE – 3625, AVENUE DES GRANDES TOURELLES
– MAS INDUSTRIES – ZONE I-1 404

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, au Guide d'aménagement et de développement du secteur à dominante industrielle du Faubourg Boisbriand et à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 4 février 2015 portant le numéro R-15-CU-2463, la demande de modification des matériaux de revêtement extérieur en façade de l'agrandissement industriel de l'entreprise MAS Industries, localisée au 3625, avenue des Grandes Tourelles, dans la zone I-1 404 du Règlement RV-1441 sur le zonage, le tout conditionnellement à ce que l'enduit acrylique soit prolongé du côté sud du bâtiment jusqu'au décroché vers l'arrière.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-03-123
PROTOCOLE D'ENTENTE – SUIVI EXPÉRIMENTAL ET ENTRETIEN DE
LA PLANTATION DE SAULES SUR LE SITE DE LA PÉPINIÈRE
MUNICIPALE

ATTENDU qu'il existe, depuis 2003, une entente entre la Ville et l'Institut de recherche en biologie végétale, ci-après « IRVB », pour le développement et le maintien d'une plantation de saules sur le site de la pépinière municipale;

ATTENDU que la Ville de Boisbriand a intérêt à poursuivre le travail de recherche et développement de sa plantation de végétaux à croissance rapide, notamment dans le but de répondre à diverses problématiques identifiées en milieux urbains, naturels et agricoles;

ATTENDU que l'I.R.B.V. assure le suivi technique et scientifique de cette plantation et que cette institution a développé une expertise unique relativement aux végétaux à croissance rapide;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer un protocole d'entente avec L'Institut de recherche en biologie végétale pour le suivi expérimental et l'entretien de la plantation de saules sur le site de la pépinière municipale sur le chemin de la Côte Sud, pour l'année 2015 à compter du 4 mars 2015, ce projet impliquant une dépense annuelle de 90 000 \$ en raison de quatre versements trimestriels de 22 500 \$, telle dépense étant prévue au poste budgétaire 02 480 00 535.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-03-124
APPUI – REQUÊTE DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE
MONTRÉAL (CMM) POUR DEMANDER À LA COMMISSION DE
PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) DE
RÉVISER LE DÉLAI DE DEUX ANS

ATTENDU que l'article 11 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) mentionne que la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) peut assujettir ses décisions aux conditions qu'elle juge appropriées;

ATTENDU que dans le cas du dossier de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines (Dossier no 40030), la décision de la Commission, telle que rédigée, est assujettie à quatre (4) conditions, dont une qui accorde un délai de deux (2) ans pour que la MRC Thérèse-De Blainville modifie son schéma d'aménagement et de développement (SAD) et que la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) modifie son plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), de manière à inclure le secteur "B" à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;

ATTENDU que les MRC du Québec faisant partie du territoire d'une Communauté métropolitaine sont assujetties à une double conformité lors de la modification du schéma d'aménagement et de développement (SAD), soit en regard du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et de la Communauté métropolitaine dont elles font parties;

ATTENDU que dans ce contexte métropolitain, le processus de modification du périmètre métropolitain est assujetti à une série d'étapes à savoir :

- a) La demande de modification du périmètre métropolitain doit faire l'objet d'une analyse préliminaire par la Communauté métropolitaine en question;
- b) Le processus de modification du périmètre métropolitain est assujetti à une procédure soumise à la Commission de l'aménagement métropolitaine, qui doit consulter les autres MRC et agglomérations du territoire de la Communauté métropolitaine et formuler des recommandations;
- c) Le processus de modification du périmètre métropolitain est assujetti, dans le cas d'un territoire comprenant des activités agricoles, à une procédure soumise au Comité consultatif agricole (CCA) métropolitain qui a le mandat de formuler ses recommandations;
- d) Le rapport et les recommandations respectivement du CCA métropolitain et de la Commission d'aménagement métropolitaine font l'objet d'une décision par le Comité exécutif de la Communauté métropolitaine en question;
- e) Le processus de modification du périmètre métropolitain nécessite une modification du Plan métropolitain d'aménagement et de développement et que ce processus est assujetti à l'avis du ministre;
- f) Et finalement, le schéma d'aménagement et de développement de la MRC doit être modifié.

ATTENDU que le déroulement de ce processus de modification du périmètre métropolitain est tributaire de délais assez longs qui ne correspondent pas aux réalités des municipalités locales et régionales métropolitaines;

ATTENDU que la double conformité imposée dans ce type de requête est obligatoire en contexte de Communauté métropolitaine;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'appuyer le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville dans sa demande à la Communauté métropolitaine de Montréal, dans une dynamique de concertation et de saine gestion des dossiers, de demander à la CPTAQ de revoir le délai de deux ans (2 ans) qu'elle impose dans ce type de décision afin qu'il corresponde mieux aux réalités métropolitaines;

DE transmettre copie de la présente résolution à la CMM afin qu'elle entreprenne ses démarches de concertation avec la CPTAQ;

DE transmettre copie de la présente résolution à monsieur Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et à direction régionale des affaires métropolitaines du MAMOT.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-03-125
RAPPORT MENSUEL D'EMBAUCHES - RV-1497**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'accuser réception du dépôt par le directeur général du rapport d'engagements temporaires pour le mois de février 2015, tel que dressé en vertu du Règlement RV-1497.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-03-126
ENGAGEMENT – PERSONNEL SYNDIQUÉ - SCFP**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser l'engagement du personnel syndiqué suivant, à savoir :

Lyne Perrier	Greffière adjointe à la Cour municipale à compter du 4 mars 2015, le tout en respect avec l'article 4.01d)i) et/ou ii) de la convention collective SCFP;
Christophe Déry	Préposé sites et locaux au Service des travaux publics à compter du 4 mars 2015, le tout en respect avec l'annexe D, article 2a) de la convention collective SCFP;
Audrey Roy	Saisonnier manuel au Service des travaux publics à compter du 4 mars 2015, le tout en respect avec l'annexe D, article 2a) de la convention collective SCFP.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-03-127
LETTRE D'ENTENTE SCFP NUMÉRO 17 - SIGNATURE

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe ainsi que la directrice du Service des ressources humaines à signer la lettre d'entente numéro 17 reconnaissant la date d'embauche d'un employé syndiqué au Service des travaux publics.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-03-128
LETTRE D'ENTENTE SCFP NUMÉRO 18 - SIGNATURE

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe ainsi que la directrice du Service des ressources humaines à signer la lettre d'entente numéro 18 modifiant l'horaire de travail du poste de commis B au Service de loisirs.

Adoptée

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE

- Deux rencontre de consultations au mois de février – Très agréables et enrichissant de voir les commentaires de la population;
- Jeux du Québec – Invite à suivre l'évolution des participants par les réseaux sociaux – Plusieurs jeunes boisbriannais qui se démarquent.
- 24 mars prochain à 19 h 30 – Séance extraordinaire du conseil.

COMMUNICATIONS DES CONSEILLERS AU PUBLIC

Monsieur Érick Rémy, District DuGué

- Semaine de relâche – Invite les citoyens à profiter des installations de la Ville pendant cette période;
- Défi 5-30 :
 - Mercredi 11 mars de 19 h à 20 h – Conférence sur la motivation et l'intégration de l'activité physique à son quotidien;
 - Mercredi 18 mars – Séance de zumba
 - Mercredi 25 mars – Séance d'initiation du ReboundFit;
- Prochain numéro de l'Info Boisbriand – Le 21 mars prochain.

Madame Christine Beaudette, District Filion

- Mercredi le 4 mars – Activité de céramique intergénération ;
- Changement à l'heure avancée de l'est dimanche prochain ;
- Patinage artistique – Nicolas Nadeau, jeune boisbriannais – Participe actuellement aux championnats à Tallinn et Estonie ;

Monsieur Jonathan Thibault, District Dubois

- Boisbriand Découvre – Programme de sorties de groupe organisé par la Ville – Belles sorties pendant la semaine de relâche.

Monsieur Daniel Kaeser, District Brosseau

- Exposition des employés de la Ville du 5 au 31 mars à la Maison du citoyen et à la bibliothèque;
- Premier Rendez-vous – Dimanche 15 mars à la Maison du citoyen – Artiste invité Sam Simard;
- Les coulisses de la création - Voyez comment l'équipe du PTDN s'active lors d'une création – Inscription par courriel d'ici le 20 mars à l'adresse suivante info@petittheatredunord.com, les participants seront tirés au sort;
- Journée de la femme, le 8 mars.

Monsieur Denis Hébert, District Labelle

- Félicitations à Charlie Lacombe, hockeyeur de Boisbriand sélectionné sur Équipe Québec au Jeux du Canada – Seul représentant de la Rive-Nord – A été nommé assistant-capitaine;
- Régionaux de fin de saison Pee-Wee et Bantam à Boisbriand – Les trois prochaines fins de semaine;
- Armada Blainville/Boisbriand – A remporté le championnat de division.

Madame Lori Doucet, District Dion

- RGAB – Invite les entreprises à se joindre au Regroupement;
- Revue sur glace du Club de patinage artistique – Les 11 et 19 avril;
- Semaine de relâche – Bonne semaine.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Michel Noël
Article 32

Monsieur Martin Drapeau
Articles 22, 29, 46

**RÉSOLUTION 2015-03-129
LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE lever la séance à 20 h 42.

Adoptée

MARLENE CORDATO, mairesse

ME LUCIE MONGEAU, greffière